

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pure pommade.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne les aurais certes pas toutes approuvées.

M. Cullen: Je regrette qu'on ait présenté cette motion. Elle aura des effets préjudiciables sur Polymer à un moment où elle redevient autonome à la suite d'idées nouvelles et de l'injection de capitaux nouveaux après son achat par la CDC. Si cette motion ou toute autre tactique adoptée par l'opposition officielle nuit à l'efficacité commerciale de Polymer, ses employés n'auront pas à chercher les coupables ailleurs que chez les conservateurs.

J'ai dit que cette motion vient un peu tard. Assez à propos, au cours de la dernière campagne électorale, le Nouveau parti démocratique et son candidat dans ma circonscription ont mis en doute le bien-fondé de la vente de la Corporation, et cela pour deux motifs. Premièrement, le prix de vente était trop bas et, deuxièmement, en dernière analyse, ce ne serait pas le Canadien moyen qui achèterait les actions de la Corporation de développement du Canada, de sorte que, à longue échéance, le contribuable canadien perdrait l'avantage de participer à ses bénéfices. Ces deux questions ont été débattues en temps et lieu. Le discours prononcé aujourd'hui par le ministre des Approvisionnement et Services (M. Goyer) a montré nettement que le prix d'achat versé était convenable et juste. En ce qui concerne le deuxième motif, il dépendra en réalité des Canadiens de décider de tirer avantage des travaux de la Corporation de développement du Canada. Des millions de dollars reposent dans les banques d'épargne et à d'autres endroits alors qu'ils pourraient être investis dans des entreprises du Canada. La Corporation de développement du Canada en offrira l'occasion.

J'espère que le public canadien relèvera le défi de l'investissement au Canada et que les Canadiens qui achèteront des valeurs et actions seront beaucoup plus nombreux que ceux qui auraient reçu un dividende sur les bénéfices de la société Polymer. Il y a environ 8 millions de contribuables au Canada, je crois. Si la Société Polymer remet 8 millions de dollars au gouvernement fédéral, c'est comme si chaque contribuable touchait \$1. Il me semble que les investisseurs canadiens ont les moyens de retirer beaucoup plus de la Corporation de développement du Canada, et je suis convaincu que l'avenir le confirmera s'ils investissent au Canada.

• (1730)

J'espère m'être trompé quand j'ai cru entendre le député de Peace River dire en réponse à une interruption que si son parti formait le prochain gouvernement, il reviendrait sur cette vente. J'espère m'être trompé. Son parti a certainement fait assez de tort aujourd'hui sans faire de pareilles affirmations. Quand on parle de Polymer, il n'est pas seulement question d'une entreprise, il s'agit aussi d'être humains. C'est pourquoi j'espère que, si les conservateurs formaient un gouvernement, ils ne donneraient pas suite à cette menace, parce qu'ils s'en prendraient alors aux employés de la société, qui ne l'ont pas

Vente de Polymer

mérité. En agissant ainsi et en suivant la suggestion du député du Yukon (M. Nielsen), je prétends qu'on nuirait aux employés de la Polymer.

L'opposition officielle n'a encore rien dit dans ses discours pour s'opposer à la vente de la Société Polymer. Ces discours sont des attaques contre le NPD et la position qu'il a adoptée. Je dis aux députés du NPD que s'ils votent en faveur de cette motion, ils voteront en fait contre les employés de l'usine de Polymer, à Sarnia.

Des voix: Bravo!

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je connais le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) depuis assez longtemps et je le considérais beaucoup plus capable et, je le dis avec regret, beaucoup plus intègre qu'il l'a démontré dans son discours de cet après-midi qui fausse toute la question que nous débattons. Il a soutenu qu'il s'agissait d'une attaque contre Polymer et ses employés. Si le député persiste dans cette voie, je dirai que c'est un mensonge public parce qu'il n'y a rien dans cette motion ou ce débat...

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): ... qui porte atteinte à la structure de Polymer. Il n'y a rien dans la motion à l'étude qui diminuera le capital de la société, modifiera l'efficacité de son organisation de commercialisation, en affectera la commercialisation, et elle n'a pas été rédigée à cette fin. A cause d'un manque d'idées, le député essaie de répondre à cette motion en créant des fantômes et en essayant de brouiller les pistes. Ce serait mentir publiquement que de dire qu'il s'agit d'une attaque contre Polymer ou les habitants de Sarnia.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence n'a aucun désir de participer au débat, mais elle se demande si le député ne vas pas un peu trop loin. Il pourrait peut-être préciser sa déclaration. Les députés ne peuvent accuser d'autres députés de mentir délibérément à la Chambre. Je voudrais simplement avertir le député de ne pas s'aventurer trop loin dans cette direction.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis étonné de votre sensibilité à l'égard de ces termes. J'ai dit «mensonge public», non pas que le député mentait à la Chambre. S'il continue son argument, c'est alors un mensonge public. Je connais très bien le Règlement pour ce qui est de traiter un député de menteur, et je connais trop bien le député pour le faire, mais cet argument tel que présenté est un mensonge public. Je n'ai aucun doute que le député veut se montrer le grand champion des gens de Sarnia. C'est très bien et il peut s'engager dans toutes sortes de petites politiques, et je dis qu'il l'a fait dans son discours de cet après-midi, mais ce n'est pas juste de dire que la présente motion est une attaque contre Polymer.

Ce crédit L16B est discuté conformément au Règlement. La présente est une journée de l'opposition où nous pouvons discuter le budget des dépenses.

Des voix: Oh, oh!